



Décrypt-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 29 juin 2021

Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière en fin de ce compte-rendu

En résumé

- L'ensemble des membres du CHSCT-M a voté une motion de demande d'expertise pour danger grave et imminent sur l'ensemble des agents du pôle ministériel, y compris les établissements publics.
- Le projet d'instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) a été représenté avec à nouveau un vote majoritairement contre au vu de la faiblesse des garanties de l'administration sur la mise en œuvre effective et la conservation des documents de déclaration d'exposition.
- Le sujet sur la prévention des violences sexuelles et sexistes a été reporté, faute de temps

Pour aller plus loin :

Actualités crise sanitaire

Alors que le retour à la normale continue (espérons pour longtemps), FO a souhaité avoir confirmation de l'étendue de l'ASA vaccination pour les parents devant accompagner un enfant.

La Secrétaire Générale a indiqué que le **dispositif d'ASA vaccinale dans ce cas est bien acté et qu'un message aux chefs de service sera fait en ce sens** (ainsi qu'un article sur l'intranet).

Instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Suite à un vote majoritairement contre lors d'un précédent CHSCT-M, le sujet est de nouveau reproposé sans grand changement. Rappel de nos remarques :

Après le travail sur l'amiante, le pôle ministériel a enfin travaillé sur ce sujet, obligation légale depuis 2 décennies !

Si l'on peut se satisfaire de la sortie d'une instruction, il y a encore des manques conséquents :

- **la non prise en compte de l'antériorité pour la reconnaissance** (en particulier pour les agents retraités) alors que l'obligation existe;
- **l'expérience de l'amiante et la non-obligation** fait craindre un étalement de l'agenda d'application ;
- l'instruction a pour but de guider les services, **non pas de les obliger ni de centraliser les remontées ;**

- les médecins de prévention sont la clef de voûte du dispositif alors que **de plus en plus d'agents n'ont plus accès à des médecins** et n'auront bientôt accès que à des cabinets infirmiers ;
- les fiches de traçabilité existaient déjà et **pourtant elles n'ont jamais été signées...** Qu'en est-il ?
- Le dossier doit être conservé pendant 50 ans, dans les faits, **comment cela se passe au vu de la pérennité de nos services ;**

Ces points n'étant toujours pas traités, FO a, à nouveau choisi de voter contre.

L'administration considérant que l'avis est « rendu », nous vous proposons ci-dessous une explication de texte sur cette instruction.

Tout d'abord, pour aller plus loin sur ce que sont les CMR et le cadre réglementaire, voir [ICI](#), pour la liste des substances [ICI](#).

Que dit le projet d'instruction soumis au CHSCT-M (en attendant la parution officielle) :

- un recensement de tous les procédés CMR doit être mis en œuvre et évaluée dans le DUERP
- si l'exposition ne peut être évitée, elle doit faire l'objet d'une fiche d'exposition pour assurer la traçabilité. Cette fiche doit être conservée 50 ans après le départ de l'agent de son poste
- c'est le chef de service qui établit cette fiche avec l'aide du médecin de prévention (la fiche comprend 2 volets) et en cas d'absence de médecin de prévention, un autre médecin du réseau prendra le relai ou un service pathologie professionnelle du CHU le plus proche
- la surveillance médicale est renforcée en cas d'exposition.

Bilan des accidents graves et des suicides

Un sujet encore conséquent pour cette séance !

Les représentants au CHSCT-M, après leur lettre ouverte aux ministres, posent désormais une alerte unanime (CGT-FO-UNSA-CFDT) pour danger grave et imminent, dans toutes les directions et établissements publics de ce ministère :

Suite aux nombreuses alertes formulées directement aux ministres, dans cette instance ou au CTM, sur les différents sujets afférents au pôle ministériel, à la lecture des rapports d'expertise (DIR O - CEREMA), à la demande d'une étude sur l'impact sur la santé des agents en DREAL notamment, etc :

Conformément à l'article 55 du décret 82-453, les membres du CHSCT-M demandent le recours à une ou plusieurs expertises agréées conformément à l'article R.4614-6 et suivants du code du travail pour danger grave et imminent sur l'ensemble du périmètre du pôle ministériel, y compris les établissements publics.

De plus, les membres du CHSCT-M demandent de réunir un CHSCT-M en urgence pour cadrer l'expertise et évoquer le rapport Degest sur la DIR-O qui donne un éclairage complémentaire à l'étude Sémaphores.

N'hésitez pas à faire de même au niveau local ou à vous rapprocher de vos représentants !

Concernant l'accidentologie dans les DIR les OS demandent à l'administration de relancer les campagnes et de faire apparaître également dans ces tableaux le nombre de véhicules percutés avec ou sans blessés.

Guide d'accompagnement de reclassement des PETPE

Suite à l'inscription à l'agenda social, un guide d'accompagnement du reclassement du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat a été rédigé et soumis au CHSCT-M.

Ce guide **rappelle la réglementation et décompose le circuit de reclassement** en détaillant les différentes procédures éventuelles : déclaration de l'accident, imputabilité au service, démarche en cas de handicap, reconnaissance d'inaptitude, processus de reclassement avec nomination d'un contact unique et d'une équipe pluridisciplinaire.

Face à l'**absence d'engagement de l'administration sur la rémunération des agents reclassés, sur l'absence de mobilité géographique imposée, le non impact sur le service actif**, FO a décidé de voter CONTRE.

Le projet ayant fait l'objet d'un vote majoritairement contre, il sera représenté dans l'instance.

La déclaration préalable de Force Ouvrière

Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M,

Tout d'abord nous sommes ravis que les instances reprennent en présentiel, car nous attendions avec impatience la possibilité de reprendre les discussions de manière plus fluide, en espérant qu'elles soient également plus constructives, « afin de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ; de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité » (article 47 du décret 82-453)

Nous vous rappelons à ce sujet, que cela fait désormais plus de 3 mois, que nous avons interpellé Mesdames les Ministres sur l'état de santé mentale de leurs agents, sans compter les alertes dans cette instance. 3 mois pendant lesquels nous vous avons rappelé l'importance d'une réponse qui ait du sens pour les agents et qui permette à chacun de trouver ou de retrouver dans le travail une source d'épanouissement.

Mais, à ce jour, nous n'avons aucune réponse. Et pourtant, les signaux faibles ou forts continuent de s'allumer comme en témoigne le rapport Degest au sujet de la DIR-O que nous avons demandé à examiner, ou comme en témoigne également une nouvelle tentative de suicide à l'OFB (ce ne sont que 2 exemples parmi tant d'autres). De plus, nous réinsistons sur le fait que suicide ne peut être seulement personnel dans la mesure où un être humain n'a qu'à seul cerveau.

Alors le constat est simple de notre côté : la situation n'est plus tenable, ni pour les agents de terrain, ni pour les fonctions support, ni pour les encadrants (du chef d'équipe au directeur). Nous pourrions nous satisfaire en disant : « Nous vous avons prévenu ».

Mais ce n'est clairement pas un satisfecit ! Bien au contraire. L'alerte est portée depuis plusieurs mois, voire plusieurs années mais il nous semble que rien ne change, voire que la situation s'empire. Les agents sont désormais surchargés, déracinés, épuisés, en plein conflit de valeur, en quête de sens au milieu de revues de missions, de réorganisations/transformations et bien seuls face à eux-mêmes, leur gestion, leur carrière, leur paye...

Ce n'est pas la première fois que nous partageons ce constat et que nous vous alertons sur la santé de nos collègues. Mais il nous semble une fois de plus important de le rappeler et d'alerter car nous sommes désormais sous la vague et nous ne savons pas pour combien de temps ni quelles décisions sont prises pour nous protéger. Ou quelles décisions tout court vont être prises dans les mois qui viennent concernant par exemple les DIR.

Notre propos est bien la protection de la santé des agents : qu'elle soit morale ou physique. Les projets et sujets que vous nous proposez depuis plusieurs mois sont loin d'être construits avec les membres de cette instance. Et de nombreuses questions restent, séances après séances, sans réponse.

Par exemple, même si nous n'examinons aujourd'hui pas de point de situation COVID, cela aurait pu être nécessaire au vu des questions en suspens, anciennes ou nouvelles, comme par exemple l'application comme dans d'autres ministères de l'ASA pour accompagner les enfants à la vaccination.

Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, CEA, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28, Dominique MOUTAUD, SNP2E

